



## Indemnité refusée de Easyjet! vol retardé 4 jours !!

Par **Achraf khsiba**, le **14/07/2017** à **11:53**

Bonjour,

Je vous parle de la pire expérience de ma vie avec une compagnie aérienne. 4 jours de retard. C'est un peu long, j'espère que vous me lirez jusqu'au bout.

Je souhaite avoir vos conseils concernant la procédure à suivre quant à l'incident que j'ai eu avec EasyJet.

J'avais un vol EZY3998 Nice Paris CDG prévu le 29/06/2017 à 21 h 20. Le jour même, vers midi (donc 9 h avant le vol), je reçois un mail et un sms m'annonçant l'annulation (sans aucune raison avancée). Parmi les choix proposés, remboursement du prix du billet (50 €) alors que les billets à ce moment là valaient environ 200 à 250 €. L'autre choix c'est de prendre le même vol le lendemain, que j'accepte. A noter que des vols vers Paris Orly étaient dispo mais on me les a pas proposés.

Le lendemain 30 juin, rebelote, à midi on m'annonce une seconde annulation. Pareil, on me propose soit un remboursement que je refuse bien sûr, soit un vol après 2 jours le 2 juillet soir. Après plusieurs tractations et des heures passées avec leur service client totalement incompetent et nul, je finis par céder et accepter ce vol ce qui porte le retard à 4 jours, du jamais vu.

Finalement, le 2 juillet je vois que le vol prévu à 21 h 20 a été reporté à 22 h et puis 23 h 07. Le bureau easyjet à l'aéroport de Nice ne me donne aucune information sur ce bazar qui s'est passé. Je n'avais rien à faire sauf attendre. En attendant à l'aéroport à 19 h, j'entends easyjet appeler les derniers passagers pour le vol vers Paris-Orly à 19 h 30. Là, je saute sur le bureau et je leur demande de m'embarquer sur ce vol immédiatement. Après des tractations (on m'a dit que le vol est plein) et des crises de colère car je n'en pouvais plus, je réussis à avoir un siège stand by (au cas où un passager ne vienne pas). J'ai réussi à la fin d'attraper ce vol et de regagner Paris après 4 jours de retard.

Cerise sur le gâteau, quand je demande le remboursement des frais et des indemnités à easyjet, on me répond: "cas de force majeure à cause de la météo, donc aucune indemnité". Sachant que des dizaines de vols se sont faits entre Nice et Paris pendant ces jours et notamment des vols sur easyjet même, on me prend vraiment pour un con. C'est inouï.

Qu'est-ce que vous me conseillez ?

Merci.

Par **miyako**, le **14/07/2017** à **21:54**

Bonsoir,

EASY-JET doit vous indemniser .

Le règlement CE N°261/200 du 11/02/2004 \_article 6 et 7\_ fixe l'indemnité forfaitaire à 250 € pour les vols trans européens moins de 1500 km ,annulés,retardés de plus de 4 heures ou sur réservés (passagers réservés ,mais refusés à l'embarquement).De plus la compagnie avait l'obligation de vous reporter sur le prochain vol disponible quelque soit le tarif appliqué.En cas de report le lendemain,il y avait obligation de vous héberger ,à défaut vous payer le taxi aller et retour Aéroport domicile .

Sur Service-Public.fr-vols retardés ou annulés vous avez aussi les infos.

1/Ecrire une lettre de réclamation recommandées AR en mentionnant le texte et l'obligation de faire /exigez l'indemnité/Menacez de saisir la DG AC et le juge d'instance en référé.

2/la compagnie aérienne dispose d'un délais de deux mois pour indemniser

3/Si 2mois après pas de réponse écrire à la DG AC dont l'adresse figure sur le site service public.fr

4/ Le cas de force majeure (cause météo)ne peut pas être invoqué vu qu'il y avait de la place sur d'autres vols de la même compagnie ,peu importe le tarif que vous avez payé .C'est eux qui ont refusé de vous reporter sur des vols suivants ,(c'est pas vous qui avez refusé ) soit disant à cause du tarif payé ,c'est absolument anormal.Surtout si il y avait de la place .

Cette compagnie ne respecte pas la réglementation Européenne ,c'est malheureusement le cas de toutes les compagnies aériennes low cost ,avec lesquelles il faut se battre pour obtenir son droit.Ne laissez pas tomber cette affaire et essayer via les réseaux sociaux de connaître d'autres passagers qui ont eu la même mésaventure que vous sur cette compagnie.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **AILINE**, le **12/10/2017** à **17:25**

Bonjour,

J'ai le même problème mais pour le VOL EASYJET Lille pour Nice le 29 juillet!

Réponse aussi à cause de la météo pour ne pas m'indemniser! Hors il n'y avait aucun orage!

Je cherche un avocat spécialisé.

Cordialement